

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 septembre 2018**

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-huit, mercredi 12 septembre à 20 H, le CONSEIL
En exercice : 13 MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
Présents : 11 réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
Votants : 11 séances sous la présidence de M. Bernard MAXIT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 6 septembre 2018

Etaient présents : M. BENAND Laurent, M. BOVARD Jean, Mme BRESSOUD Yvonne, Mme CETTOUR Laurence, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DAVID-CRUZ Gérald, M. GRILLET-AUBERT André, M. GRILLET-MUNIER Fabrice, M. MAXIT Bernard, Mme MAXIT Carole, M. VUARAND Marcel.

Etaient absents : Mme BENAND Maryse, M. COMMAND Fabrice.

M. VUARAND Marcel a été nommé secrétaire.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31.07.2018

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2. Attribution du marché pour la réfection de la route du Rys (2nd consultation)

M. le maire rappelle qu'à la suite de la résiliation du marché confié initialement à la société EUROVIA (décision du conseil municipal du 31.07.2018), une seconde consultation a été organisée du 09.08.2018 au 03.09.2018. Le cahier des charges a été modifié pour intégrer des travaux de reprofilage mécanique nécessaires pour une réfection durable de la route du Rys.

Suite à la présentation des offres remises par les entreprises COLAS et EUROVIA, les échanges des participants ont été les suivants :

M. VUARAND Marcel demande pourquoi les tonnages d'enrobés sont si différents d'une entreprise à l'autre.

M. GRILLET-AUBERT André précise que ces quantités doivent être plus importantes sur les parties latérales de la plateforme qui s'usent plus rapidement.

M. le maire ajoute que la quantité d'enrobés à appliquer a été indiquée. Les entreprises ont pu apprécier ce tonnage suivant leurs expériences et visites sur le terrain. Ce sont ces dernières qui maîtrisent les procédés et connaissent le terrain.

Après discussion, l'assemblée retient la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 129 504,60 euros TTC.

3. Avenant de la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la route de la Fruitière

Dans le cadre du marché pour l'aménagement de la route de la Fruitière, le conseil municipal du 13.06.2018 avait validé la réalisation de travaux supplémentaires qui consistent en l'aménagement d'un Point d'Apport Volontaire (PAV) et d'un arrêt de bus sur la parcelle « Crêt Magnin ».

Après discussion, l'assemblée valide la proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet Den Hengst, qui se rattache à ces travaux complémentaires, pour un montant de 3 814.17 euros HT.

M. DAVID-CRUZ Gérald souhaite savoir pourquoi l'installation des PAV n'avait pas été prévue initialement dans le marché.

M. le maire rappelle que la commune a fait face à une importante demande en ce qui concerne le déploiement des PAV à la suite du transfert de la compétence « déchet » à la communauté de communes. Les commerçants en demandent encore davantage aujourd'hui. Or les emplacements sont difficiles à trouver d'autant plus qu'il s'agit de mettre à disposition des parcelles publiques.

M. DAVID-CRUZ Gérald rappelle que ces PAV doivent être équitablement répartis de l'entrée à la sortie du village. A cet égard, il propose d'en installer sur le parking de la via ferrata (entrée de ville) et au niveau du terrain de football (sortie).

M. le maire précise qu'un emplacement est prévu au « Passengué » et un autre dans le délaissé du giratoire de « la ville du Nant ». Il conviendra d'observer la fréquentation de ces PAV cet hiver et de réadapter le dispositif, le cas échéant. Aussi, ils seront augmentés suivant les opérations immobilières. Il s'agit de les implanter là où les habitations sont les plus denses.

M. DAVID-CRUZ Gérald fait remarquer que les PAV ne sont pas suffisamment fonctionnels pour les gros producteurs. Se posent les problèmes de leurs accessibilités et ouvertures qui sont trop réduites pour y introduire de gros sacs.

M. le maire rappelle qu'il a rencontré les hôteliers ce printemps pour les informer de ces nouvelles dispositions. Soit, ils peuvent rester en l'état avec des bacs roulants et choisir un prestataire privé pour leurs enlèvements. Soit, en adhérant à la communauté de commune, ils apporteront leurs déchets aux PAV avec les contraintes que cela implique. Deux modes de remplissage des PAV sont prévus : un pour les petits producteurs, un autre pour les grands producteurs. Il s'agit alors, pour ces derniers, de tourner la cuve pour accéder le cas échéant aux ouvertures qui leurs sont dédiées.

Mme CETTOUR Laurence soulève le fait que les usagers privilégient les PAV les plus accessibles sans forcément se diriger vers ceux de leur commune de résidence. Les usagers sont autorisés à s'y rendre mais le risque est de saturer rapidement ces PAV. Celui de Chevenoz (côté sortie vers Vacheresse) en est un bon exemple.

M. DAVID-CRUZ Gérald ajoute que le coût des habillages bois des PAV est important et que ces agréments se détériorent rapidement. Autre difficulté, avec ces habillages, les PAV ne seraient plus accessibles pour les personnes à mobilité réduites.

M. le maire indique que ces aménagements ont du sens dans une commune touristique comme celle de La Chapelle. Les entourages bois existent dans d'autres stations touristiques de montagne. Ces aménagements bois sont réalisés en châtaigner, bois réputé imputrescible. La couleur variant au gré du temps et des orientations.

4. Avenant de la SA Roux pour la création de la billetterie de la Panthiaz (régularisation)

Dans le cadre de l'aménagement de la « billetterie » de la Panthiaz, des travaux supplémentaires, qui consistent en la pose de panneaux acoustiques et de placards avec étagères, avaient été effectués par l'entreprise SA Roux pour un montant de 7 960.00 euros HT.

Après discussion valide l'avenant afin de procéder à la régularisation du marché.

M. le maire souhaite qu'un plan de récolement de la menuiserie intérieure soit remis à la commune.

5. Résultat de l'enquête pour le projet d'accueil collectif de mineurs (ACM)

Une centaine de formulaire a été diffusée auprès des parents des enfants de l'école et de la halte-garderie de La Chapelle d'Abondance en vue de faire remonter leurs besoins de garde en accueil collectif de mineurs (vacances scolaires et mercredis).

Une trentaine de familles a fait part de leur intérêt pour un accueil les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Au vu de ces résultats, M. le maire propose de poursuivre les démarches (étude sur les tarifs, montage du budget, agrément DDCS, financement CAF...) en vue d'ouvrir, dans un 1^{er} temps le cas échéant, le centre d'accueil sur 4 semaines au cours des grandes vacances 2019.

M. CRUZ MERMY Valéry demande quel sera le montant du budget et de la participation financière de la commune.

M. TSCHANN Denis répond qu'à ce stade il n'est pas possible de faire un chiffrage précis. De nombreux éléments restent à étudier (nombre d'enfants, accompagnateurs, montant des subventions...). Le projet qui sera présenté au conseil municipal intégrera l'ensemble de ces éléments et les aspects financiers.

M. DAVID-CRUZ Gérald ajoute qu'il sera nécessaire de rencontrer les communes voisines qui ont un ACM ou projettent d'en créer un.

Après discussion, l'assemblée décide de poursuivre les démarches pour le montage du projet.

6. Point sur le personnel

- agent saisonnier pour le déneigement

M. le maire rappelle que les recherches sont toujours en cours pour ce poste.

Après discussion, l'assemblée valide le lancement d'une nouvelle annonce par voie de presse.

M. DAVID CRUZ Gérald propose de réorganiser les congés des agents du secrétariat durant l'été. Une personne ne serait pas suffisant pour assurer le bon fonctionnement de la mairie.

- agent de service (ménage, renfort périscolaire, aide cantine...) :

M. le maire informe l'assemblée de la prise de fonction de Mme FOLLINET Sophie pour ce poste sur la période du 31.08.18 au 30.08.19.

- agent de service cantine

La commune met à disposition de l'école deux agents pour l'organisation du service cantine (hors ATSEM). Au vu de l'augmentation du nombre d'enfants, une personne supplémentaire serait nécessaire de 12 h à 14 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Mme BRESSOUD Yvonne précise qu'une vingtaine d'enfants supplémentaire est inscrit à l'école cette année et se répercute sur l'accueil à la cantine.

M. BENAND Laurent souligne que le nombre d'enfant à la cantine devrait encore augmenter cet hiver.

L'assemblée valide la réalisation d'une annonce pour ce poste (diffusion : école, boulangerie...).

7. Transfert des biens de l'ex-office de tourisme associatif à la CCPEVA

Dans le cadre du transfert de la compétence tourisme, M. le maire propose de valider la liste du matériel de l'office de tourisme associatif à transférer à l'office de tourisme intercommunal.

Après discussion, l'assemblée valide le transfert de l'ensemble des équipements, hormis le véhicule Citroën « Jumpy » 9 places, divers matériel et une partie de la sonorisation

8. Projets d'investissements pour les remontées mécaniques

a. Acquisition de 10 enneigeurs pour le secteur du « Crêt Béni »

Dans le prolongement des discussions lors des derniers conseils, M. le maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'offre de l'entreprise SUFAG pour 10 enneigeurs d'un montant de 51 975 euros HT. Etant donné que ces équipements sont d'occasion, ils peuvent être achetés directement sans mise en concurrence (cf. art 27 du décret n°2016-360).

Après discussion l'assemblée,

- **Valide l'acquisition de ces équipements.**
- **Décide de réaliser une décision modificative sur le budget 2018 des remontées mécaniques avec comme recette, une réaffectation des « dotations aux provisions pour risques » (art. 68-15 du BP 2018 des remontées mécaniques) pour un montant de 51 975 euros HT.**

b. Présentation des solutions de paravalanches sur le secteur « les Guernes »

Le bureau d'études ALPES INGE a remis le 05.09.18 son étude avec 3 propositions d'aménagement (tripodes, rondins et claies, râteliers ou filets). Pour mémoire les « gasex » ont été installés en 1995 sur ce secteur.

M. le maire rappelle que ces équipements doivent être installés sur des parcelles privées, ce qui nécessitera d'obtenir préalablement l'accord des propriétaires.

Ce projet devra être étudié en interne, afin d'analyser sa faisabilité, le type de protection à retenir, sa localisation et obtenir l'accord des propriétaires fonciers.

En cas de faisabilité, cette dépense sera à prendre en compte sur le budget 2019.

M. GRILLET-AUBERT André informe les membres que les travaux d'enrochement pour le prolongement de la plateforme d'arrivée du télésiège de Braitaz seraient envisageables et pourraient être réalisés par les services de la commune.

M. le maire, après s'être rendu sur place avec M. AVOCAT-MAULAZ Laurent, propose que ces travaux soient réalisés par une entreprise pour se libérer de la contrainte du temps et de la responsabilité liée à la localisation de ces travaux.

M. BENAND Laurent et M. CRUZ - MERMY Valéry privilégient la sous-traitance, afin de se décharger de la responsabilité liée à ces travaux.

9. Projet de création d'un chemin d'accès vers le lieu-dit « Ville Torrent »

M. le maire rappelle que ce projet fait suite à la demande de M. CUSIN Michel pour aménager un chemin d'accès vers son chalet. Il présente le plan d'aménagement à l'assemblée.

M. CRUZ-MERMY Valery, qui s'est rendu sur site avec M. le maire et M. BOVARD Jean, ajoute que l'intéressé s'est engagé à couper les bois situés sur l'emprise de la piste et de les mettre à la disposition de la commune.

Après discussion, l'assemblée

- **Donne son accord de principe pour la réalisation de ce projet.**
- **Dit que l'entretien de ce chemin sera à la charge du demandeur et ne pourra être déneigé en hiver.**

10. Projet d'élargissement du chemin de Barbossine

Ce projet porté par la SAEM Sport et Tourisme de Châtel a pour objectif de faciliter, été et hiver, la liaison entre Châtel, Torgon et La Chapelle.

Après discussion, l'assemblée

- **Donne son accord de principe pour la réalisation de ce projet.**
- **Dit que les bois à abattre seront remis à la commune pour les travaux de réfection des ponts du domaine nordique, entre autres.**

11. Proposition d'acquisition des parcelles de M. Renaud MOUTHON

M. le maire informe les membres d'une offre de vente de M. Renaud MOUTHON pour deux parcelles situées au lieu -dit « les chables ».

Ces parcelles d'une surface d'environ 2 hectares, classées en zone agricole dans le projet de PLU, seraient idéalement situées pour accueillir le parc à daim actuellement saturé, ou servir d'aire d'accueil pour les chiens traîneaux, ou encore modifier l'accès de la piste au balcon de l'Auberraz.

Le prix d'achat est d'environ 70 000 euros. En conséquent, en cas d'acquisition, les recettes pourraient être prélevées en majeure partie sur les travaux ne pouvant pas être réalisés en 2018 et reportés en 2019.

Après discussion, l'assemblée donne son accord de principe pour ce projet d'acquisition.

12. Courrier des centres de vacances concernant la navette communale

M. le maire présente aux conseillers municipaux le courrier du 31.07.2018 que leur ont envoyé les représentants des centres de vacances de la localité.

Ce courrier fait suite à la demande de financement de la navette groupe (« tranche optionnelle ») de l'appel d'offre en cours pour l'organisation de la navette communale sur la période 2018 - 2022) qui leur a été adressée par la commune.

Une rencontre avec les centres de vacances sera organisée avec ceux-ci et le conseil municipal après l'analyse de la commission d'appel d'offre pour l'attribution du marché navette.

13. Examen des demandes de permis de construire, déclarations préalables de travaux

Des avis sont donnés sur l'ensemble des demandes présentées en séances.

14. Points divers

- Dates des prochaines conseils municipaux

Chaque 1^{er} mercredi du mois

- Réunions à venir

Adjoints, commission d'appel d'offre pour l'attribution du marché navette 2018 - 2022, commission forêt, CCAS, subvention pour les associations.

- Terrain et installation de football « Sous le Saix »

M. BENAND Laurent propose d'organiser une visite sur site avec l' « Entente intercommunale de football » avant d'élaborer la convention de mise à disposition du terrain et des équipements.

- Abattage - façonnage des arbres / remontées mécaniques

La commande a été passée à l'ONF pour l'abattage et / ou façonnage des arbres sur l'emprise des TC Panthiaz, TS Fontaines et TK la Combe.

- Fonds Gros Entretien et Renouvellement (GER) / remontées mécaniques

Une proposition sera prochainement adressée au conseil municipal pour l'affectation du GER 2018 / 2019 et présentation par le délégataire.

- Bulletin municipal

Un appel est lancé pour une participation à la rédaction du prochain bulletin municipal.

- « Radar pédagogique »

M. VUARAND Marcel soulève le fait que cet équipement ne fonctionne plus à la Panthiaz.

- Fontaine sur le parking de l'église

M. VUARAND Marcel rapport la remarque des Ploevenois, au sujet de la fontaine qu'ils avaient offerte, et qui est recouverte par la végétation communale.

Le Maire

Bernard MAXIT



Le Secrétaire

Marcel VUARAND



